

UNPL - CGT - UGICT/CGT - SG.FO - CI.FO - CFE/CGC - CFTC - SNMSAC/UNSA - UNSA/SMAF - UNAC/CGC - SNPNC/FO

Replacer les salariés au cœur du CCE

Depuis maintenant un mois, le nouveau bureau, soutenu par tous les syndicats représentés ci-dessus, travaille d'arrache-pied au sauvetage du CCE. Ce bureau a été mis en place provisoirement afin de faciliter la réalisation de l'audit du CCE par un cabinet d'expertise indépendant.

L'audit n'est qu'une première étape qui sera suivie d'une phase de construction collective, impulsée par les Organisations Syndicales citées dans l'entête de ce tract.

La méthode retenue est simple à énoncer mais complexe à réaliser : rebâtir un CCE au bénéfice de tous les salariés et de tous les retraités Air France.

Pour y arriver, nos élus comptent impliquer au maximum les salariés du CCE. Ces derniers mois, ceux-ci ont été contraints de mettre en œuvre des orientations sans avoir pu donner leur avis de professionnels sur la faisabilité technique des orientations prises par l'ancien bureau. Cette période est révolue.

Les premières réunions de travail ont permis de définir quatre chantiers prioritaires :

1. L'édition, en nombre limité, d'un Panorama qui sera mis à la disposition, pour consultation, dans les CE, antennes locales des Commissions Inter-Etablissements (CIE) et agences. Ceci afin de permettre aux salariés de s'appuyer sur ce support pour leurs inscriptions en liaison avec les antennes CE/CCE.
2. Tout en garantissant une réponse rapide compatible avec les contraintes de l'exploitation, le CCE doit redevenir le garant du respect des critères de priorité et d'égalité d'accès aux prestations socioculturelles du CCE.
3. La nouvelle organisation des transits liés aux vacances Jeunes a généré de multiples désagréments l'été dernier. Il faut en tirer les enseignements pour arriver dès que possible à un meilleur fonctionnement
4. Recréer les liens de proximité entre CE, salariés et retraités. Nous allons dresser un état des lieux et mettre en place des mesures correctrices et des formations pour que les salariés des CE, CIE et agences puissent assister les agents AF actifs et retraités, de l'inscription en passant par le suivi de leurs données jusqu'à l'après centre.

.../...

Sans prendre de décisions lourdes qui pourraient entraver les orientations du prochain bureau qui lui succèdera à l'issue de l'expertise en cours, le bureau du CCE a néanmoins arrêté les décisions suivantes :

- Maintien de l'ouverture de l'agence de Paray et de la structure de l'agence du CCE à Roissy au dôme.
- Arrêt des mises aux enchères des véhicules du CCE. Suspension du projet de transfert des activités du bâtiment Latitude à Orly vers le CTM (Centre Technique de Maintenance).
- Suspension des projets de l'hôtel, de hangar et de SPA à Lassy.

En priorité, le bureau du CCE va réparer une injustice. En effet, l'ancien bureau CFDT avait décidé de demander une cotisation aux salariés Air France en longue maladie qui sont sous le régime de la SIACI. Nous avons considéré que cette mesure était profondément injuste car elle frappe des salariés plus ou moins jeunes atteints de grave maladie et qui, en raison de la cotisation demandée, ne peuvent pas envoyer leurs enfants en colonie ou eux-mêmes partir en vacances.

Une demande du nombre de salariés dans ce cas sera formulée auprès d'Air France afin de trouver des solutions solidaires.

Le dossier des crèches sur la plateforme de Roissy a été ré ouvert car, avec l'arrêt de la collaboration CCE/Crèche des P'tits Avions, la très grande majorité des salariés ne bénéficient plus de cette solution de garde adaptée à leurs horaires de travail, même décalés. Différentes pistes sont actuellement à l'étude.

Par ailleurs une analyse est en cours pour remédier au problème des frais d'annulation intempestifs pratiqués par l'ancienne équipe.

Comme vous pouvez le constater, le travail ne manque pas. Les 4 élus SNPL - CGT - FO - CGC, soutenus par la quasi-totalité des syndicats représentatifs ont attaqué ce vaste chantier sur les chapeaux de roue. En effet, il a fallu dans l'urgence :

- ✓ Stopper la procédure d'alerte qui risquait de placer le CCE sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. Cette procédure a été arrêtée par le Commissaire aux comptes le 7 novembre au vu des nouveaux éléments financiers du CCE.
- ✓ Régler les charges sociales qui n'avaient pu être honorées en octobre et les factures en souffrance.
- ✓ Prendre des mesures pour permettre d'atteindre le 31 décembre avec une trésorerie suffisante.

A l'issue de l'audit qui nous révélera l'état réel du CCE, ce bureau transitoire volontairement restreint à quatre membres cèdera sa place pour qu'une élection d'un nouveau bureau puisse se tenir. Leur rôle est d'assurer le sauvetage du CCE pour passer la main à une nouvelle équipe chargée de reconstruire le Comité Central d'Entreprise Air France.

Plus que jamais, l'objectif demeure la survie puis la reconstruction d'un CCE au bénéfice de tous, agents et retraités Air France.

Roissy, le 8 décembre 2009